



<http://www.arenidf.org>

ARENE Île-de-France

94 bis avenue de Suffren

75015 Paris

Tél. : 01 53 85 61 75 - Fax : 01 40 65 90 41

Avec le soutien de la Commission Européenne dans le cadre de sa campagne
Sustainable Energy Europe 2005–2008

Comité de rédaction : Marie-Laure FALQUE-MASSET (ARENE IDF), Hélène SANCHEZ (ARENE IDF), Judith CAZAS (ARENE IDF), Sébastien DENIS (eQuiNeo)



Cette lettre d'information est également disponible en anglais

Réalisation : eQuiNeo
<http://www.equineo.com>

Crédits charte graphique : Marc Mossalgue / CLER



Lettre d'information

Education à l'énergie

N°4

Février 2009



*Managing energy,
Managing our future*

*Apprendre à maîtriser
l'énergie, c'est prendre en
main son futur*



Cela fait maintenant 3 ans que l'ARENE a organisé la **conférence européenne** sur l'éducation à l'énergie rassemblant plus de 240 personnes de toute l'Europe.

Cette journée a donné naissance à la "**Lettre d'information Education à l'énergie**" destinée à tous les acteurs de l'éducation: enseignants, animateurs et porteurs de projet pédagogique.

Cette Lettre a pour objectif de faire connaître et de valoriser les meilleures expériences européennes pouvant être adaptées et reproduites. L'ARENE poursuit en 2009 son engagement dans le domaine de la pédagogie à l'énergie avec un nouvel outil : un **film valorisant les pratiques de sensibilisation** développées dans plusieurs pays européens.

Ce projet mettra en lien un lycée francilien avec les lycéens rencontrés dans les différents pays et sera l'occasion pour les élèves d'élaborer des projets en matière de développement durable et d'adopter de nouveaux comportements car pour ne citer que Théodore Monod « Le peu, le très peu que l'on peut faire, il faut le faire quand même. »

Je vous souhaite une excellente année 2009.

Bonne lecture !

Marie-Pierre Digard,
Présidente de l'ARENE Île-de-France

Au Programme

Dossier spécial : L'Agenda 21 scolaire [page 3](#)

Les écoles parisiennes [page 6](#)

Les collèges alsaciens [page 7](#)

Le témoignage de Marc MEINAU du Département du Bas-Rhin [page 8](#)

Les lycées de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [page 9](#)

Le Retour d'expérience du Lycée Maupassant de Fécamp [page 10](#)

Le projet éco-école [page 12](#)

Enseigner le changement climatique [page 14](#)

Le Kit Eco-Mobilité [page 15](#)

ZOOM: Appartement expo d'économie d'énergie de Besançon [page 17](#)

La semaine Européenne de l'énergie du 9 au 13 février 2009 [page 19](#)

Dossier spécial

L'agenda 21 scolaire

Du Global au local



Suite logique de la Conférence de Rio et de l'adoption du programme des Nations-Unies Action 21, la France a élaboré sa Stratégie Nationale de Développement Durable en 2003. Cette dernière fixe des axes stratégiques et des plans d'actions qui doivent répondre aux 5 grandes finalités du développement durable, à savoir:

- La lutte contre le réchauffement climatique;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations;
- L'épanouissement de tous les êtres humains;
- Une dynamique de développement durable suivant les modes de production et de consommation responsables.

Les collectivités territoriales sont au cœur de chacun de ces enjeux. Ce sont en effet elles qui aménagent le territoire et qui créent les conditions favorables de la sensibilisation du plus grand nombre. Elles sont ainsi incitées à mettre en œuvre, à l'échelle de leur territoire, des Agendas 21, véritables plans d'actions de développement durable répondant à chacune de ces finalités.

Si elles peuvent agir directement sur leurs compétences, elles ne peuvent interférer dans les activités des autres acteurs du territoire autrement qu'en les sensibilisant. C'est ainsi que certaines d'entre elles ont choisi de poursuivre la déclinaison de l'Agenda 21 international jusque dans les établissements scolaires. Ceux-ci sont ainsi invités à reconnaître les enjeux globaux et à y répondre par un plan d'actions à l'échelle de l'établissement, en y impliquant l'ensemble de la communauté éducative.

Qu'est-ce que l'Agenda 21 scolaire?

Il est à la fois un cadre de cohérence pour le projet d'établissement et un plan d'actions qui vise à apporter des réponses concrètes aux 5 grandes finalités du développement durable. Reposant sur une démarche en mode projet composée de phases bien précises, il a vocation à accompagner les établissements scolaires sur la voie du développement durable, progressivement et dans une perspective d'amélioration continue.

L'Agenda 21 scolaire, comme son grand frère pour les collectivités, doit être un projet participatif impliquant l'ensemble de la communauté éducative (professeurs, direction, agents techniques et administratifs, parents d'élèves, élèves...) qui est amené à le co-construire et à l'animer.

Il va impliquer de façon entièrement volontaire chacune des personnes vivant ou faisant vivre l'établissement. Mais les collectivités ainsi que les divers partenaires peuvent soutenir l'établissement dans sa démarche, et de ce fait renforcer l'efficacité des actions avec un soutien d'ordre pédagogique, technique, logistique ou encore financier.

Les thèmes que l'Agenda 21 scolaire peut aborder sont divers et variés. Il peut s'agir aussi bien du patrimoine naturel et de la biodiversité, de la politique d'achat, de toutes les formes de déchets sur l'établissement, de la diversité culturelle, de la solidarité et de la cohésion sociale, des transports, que de la santé, du bien-être, de la restauration scolaire, du bâtiment ou encore de la coopération internationale.

La participation : la clé du succès

Le principe fondamental des démarches structurantes de développement durable est de veiller à la sensibilisation et à la participation du plus grand nombre. Rappelons qu'il s'agit avant tout de partager une vision commune des enjeux globaux et locaux et de réfléchir ensemble aux meilleures actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour y répondre. Les actions ne sont en aucun cas du seul ressort du chef d'établissement.

En impliquant dès le début de la démarche l'ensemble de la communauté éducative, on s'assure du portage de l'Agenda 21 sur le long terme, de la sensibilisation du plus grand nombre et de la définition d'actions dont le portage est assuré par les personnes les plus compétentes. L'Agenda 21 est ainsi pragmatique : les actions à conduire sont définies par ceux qui auront à les mettre en œuvre. Il doit ensuite inciter progressivement d'autres acteurs à s'engager.

La participation ne se limite pas à la réalisation du diagnostic et du plan d'actions. Elle s'étend également à l'évaluation de l'Agenda 21 scolaire.

Les différentes étapes

On distingue 4 grandes phases : le lancement de l'Agenda 21 par la création des organes de suivi et de pilotage, le diagnostic partagé, la définition des axes prioritaires et du plan d'actions et enfin de l'évaluation.

Le projet est suivi par un comité de pilotage composé des représentants de la communauté éducative. Il se réunit au lancement et à la conclusion de chacune des grandes phases de l'Agenda 21. Il est généralement présidé par le chef d'établissement et animé par un « référent agenda 21 » interne à l'établissement. Le rôle du référent est très important car c'est lui qui assure la coordination du projet.

Le diagnostic vise à réaliser un inventaire des actions déjà conduites par l'établissement puis à investiguer tout un ensemble de thématiques afin de situer l'établissement au regard du développement durable. Naturellement, les thèmes investigués sont nombreux et distincts mais ils répondent souvent à des finalités identiques. Par exemple, la question de l'alimentation ne se limite à elle-même à la composition des menus mais s'étend aux questions de santé, des déchets, de prix des repas, etc.

Le diagnostic peut être organisé de plusieurs façons. Dans tous les cas, il doit être partagé par le plus grand nombre et faire l'objet d'un consensus avant de décider certaines actions.

Au regard des résultats, le comité de pilotage doit prioriser ses enjeux, identifier ce qu'il convient d'améliorer par rapport à l'existant, puis à investiguer de nouveaux champs d'actions. Construit en mode projet, le plan d'actions indique pour chaque action le porteur du projet, son échéance de réalisation, les moyens mis en œuvre, l'enjeu auquel elle répond.

L'établissement n'est pas seul : au sein du comité de pilotage ou en soutien à diverses occasions de la démarche, les parties prenantes extérieures sont également à mobiliser. Les fournisseurs d'énergie, les gestionnaires des déchets ou de l'approvisionnement en eau, les sociétés de transport et bien sûr les collectivités locales.

Comité 21



Comité français pour
l'environnement et le
développement durable

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Comité 21 :
<http://www.comite21.org>

Les retours d'expériences

Les initiatives en matière d'Agendas 21 scolaires sont de plus en plus nombreuses. Elles concernent tous les types d'établissement : écoles primaires, collèges, lycées, universités, centres de formation et d'apprentissage, etc.

En voici quelques retours d'expériences :



Les écoles parisiennes

Le Centre régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de Paris incite à la mise en place d'Agendas 21 des écoles. Il a pour partenaires le rectorat, la ville de Paris, l'ADEME et l'Institut De l'Ecologie en Milieu Urbain (IDEMU).

« Le CRDP de Paris propose des outils pédagogiques destinés aux enseignants du 1er degré. Cette démarche conduite en 2008-2009 dans quelques écoles sera ensuite élargie au plus grand nombre, afin que les élèves parisiens deviennent les créateurs d'un 21^{ème} siècle fondé sur la durabilité et la solidarité. »

Bernard GARCIA, directeur du CRDP de Paris

Pour ce faire le CRDP a mis en ligne depuis novembre 2008 un site Internet permettant aux écoles désireuses de s'inscrire dans la mise en place d'un Agenda 21, de mutualiser leurs informations. A l'heure qu'il est 4 établissements des 13^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris se sont inscrits.

Ces établissements sont accompagnés par ce site dans leur démarche. Ils peuvent y trouver les informations générales sur l'Agenda 21 de la ville de Paris, ainsi qu'une démarche à suivre et un échéancier. Ils y trouvent également les différents défis pouvant être relevés concernant :

- Le climat
- La préservation des ressources et l'équilibre de la nature
- Le développement responsable
- La cohésion sociale
- La participation de tous

En mai 2009 un bilan intermédiaire sera dressé lors d'une manifestation à l'Hôtel de Ville. Les classes présenteront leur école et lanceront les projets pour l'année 2009-2010.

Retrouvez le site Internet à l'adresse suivante: <http://crdp.ac-paris.fr/agenda21/>

Les collèges alsaciens



Le Conseil Général du Bas-Rhin a pris l'initiative de lancer des Agendas 21 scolaires dans certains collèges du département. Un comité de pilotage regroupant des chefs d'établissements, des membres du rectorat et de l'inspection académique de Strasbourg, ainsi que des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin a été mis en place afin de suivre et d'orienter le travail effectué par les éco-conseillers.

De ce travail en est ressorti dès 2005 un *Guide pour la mise en place d'Agendas 21 d'établissements*, qui comme son nom l'indique pourra servir de point de départ à tout établissement scolaire désireux de s'inscrire dans une démarche concrète de développement durable. Sous forme de 16 fiches thématiques comme « Achat et consommation durable », « L'eau », « L'engagement social »..., il propose des outils méthodologiques adaptés aux établissements scolaires.

De 2005 à 2007, 8 établissements pilotes en Alsace ont expérimenté la démarche, pour qu'en 2007 celle-ci soit intégrée dans la politique éducative du Conseil Général du Bas-Rhin. Et lors de la dernière rentrée scolaire ce sont 12 collèges d'Alsace qui sont inscrits dans la démarche de mise en place d'Agendas 21.

Forte de l'expérience des années passées, d'autres outils d'accompagnement ont été créés et apparaissent dans la mise à jour 2008. Testés et validés ces outils apportent une assistance certaine à ceux qui veulent amorcer cette démarche. Pour les établissements initiateurs les 1ers résultats apparaissent et démontrent l'évolution positive des actions menées.

L'exemple du Collège de Fortschihr est révélateur, en effet dans le rapport 2008, il a fait connaître les actions menées en 2006-2007. Ainsi nous apprenons qu'il a décidé d'aborder les thèmes de « l'ouverture à la différence », « le renforcement des comportements solidaires », « la connaissance et la protection de leur cadre de vie » et « faire partager les connaissances au plus grand nombre ».

Vous pouvez retrouver l'ensemble du rapport 2008 en cliquant sur le lien suivant:

[Site des Agendas 21 scolaires du département du Bas-Rhin](#)

Contact : Marc MEINAU – 03 88 76 62 75

Le retour d'expérience des collèges alsaciens par Marc MEINAU, conseiller éducation jeunesse au Conseil Général du Bas-Rhin

Quel a été l'élément déclencheur au sein du Conseil Général pour ex- périmenter les Agendas 21 en milieu scolaire ?

Le Département du Bas-Rhin est lui-même engagé dans une telle démarche. Il est normal qu'il incite les collèges, dont il a la gestion, à mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable.

Quels sont les principaux enseignements que vous tirez des premiers retours d'expériences ?

L'implication totale du chef d'établissement est nécessaire. La démarche est fragile. Basée sur aucun contrat d'objectif et sur le seul volontariat, elle peut s'endormir ou s'éteindre au gré des fluctuations de l'équipe.

Quelle place occupe l'énergie dans ces démarches ? Et plus particu- lièrement l'éducation à l'énergie ?

La moitié des établissements travaillent sur cette thématique. Plusieurs raisons :

- Elle est perçue comme une des plus « urgentes » du développement durable ;
- Une action dans ce domaine permet des résultats rapides et mesurables ;
- Elle permet de faire des économies budgétaires ;

De plus, le département est en train d'expérimenter une démarche de dotation incitative des collèges en matière d'économie d'énergie.

Quels sont les bénéfices de la méthodologie agenda 21 pour la commu- nauté éducative ?

Elle permet aux différentes composantes de l'établissement (personnel technique, éducatif, pédagogique, élèves, administratifs, parents, ...) de travailler autour d'un projet commun, dans lequel les places et les rôles sont distribués d'une autre manière. C'est l'occasion d'établir des modes de relations moins hiérarchiques, fonctionnels ou « corporatistes ».



Les lycées de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagé dans l'élaboration de son Agenda 21 dès 2006. Afin de poursuivre la déclinaison des objectifs planétaires du développement durable, la Région a inscrit à son plan d'actions, l'élaboration d'Agendas 21 par les établissements scolaires régionaux.

Ce projet se place aux côtés d'autres actions : « Protéger et gérer », « Référentiel qualité environnementale des lycées », « Le recours à une énergie renouvelable », « Matériel informatique recyclé », « Compost et fermentescibles », « Du bio dans l'assiette des lycées », « Plan économie d'énergie et d'eau dans les lycées », ...

Ce sont ainsi 9 lycées (généraux, technologiques, agricoles, professionnels et polyvalents) qui se sont engagés en 2007 et 10 nouveaux établissements à partir de 2008. Nouvelle expérimentation, un centre de formation pour les apprentis (C.F.A.) a rejoint la démarche.

A terme, la démarche pourrait être proposée aux établissements volontaires, qui pourraient s'appuyer sur la méthodologie testée lors des phases expérimentales.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la Région PACA au lien suivant :

[Site de la Région PACA](#)

Contact : Jennifer TULPIN – 04 88 10 76 41



Pourriez-vous rappeler les caractéristiques de votre lycée ?



La Cité scolaire de Fécamp comprend un lycée Général et technologique de 1350 élèves, un lycée professionnel de 540 élèves et un centre de formation continue.

180 professeurs, 60 personnels administratifs et techniques y travaillent chaque jour.

Qu'est-ce qui vous a le plus motivé pour engager votre établissement dans un projet de développement durable ?

- La mise en place d'une plateforme technologique sur les énergies renouvelables dans l'enceinte de la cité a été un levier, une motivation, pour engager les lycéens dans une démarche d'établissements du développement durable.
- Des actions de sensibilisation déjà présentes dans quelques projets montraient un « terreau » pour lancer un tel projet.
- La conviction de « devoir » s'engager, l'opportunité de coller aux textes réglementaires par cet engagement (avant circulaire 2007).

Comment avez-vous mobilisé les membres de la communauté éducative et principalement les élèves ?

Par la méthodologie de mise en place d'un Agenda 21, un diagnostic a été fait, et des réponses aux attentes des personnels et élèves ont été données rapidement, d'où une concrétisation des faits, et une visibilité de l'action. Une démarche concrète s'occupant en 1^{er} objectif de la qualité de vie et de travail dans l'établissement a créé l'adhésion des « sceptiques » pour pouvoir élargir l'action pédagogique aux différents enjeux du développement durable.

L'impulsion de multiples projets pédagogiques en entraîne d'autres et amène la gestion de l'établissement à devoir être cohérente avec la démarche d'éducation au développement durable, en adoptant progressivement une politique éco-responsable.

Elle favorise et appelle à créer un cadre exemplaire pour l'exercice de l'éducation au développement durable.

Les élèves sont acteurs dans cette démarche, investis dans leur établissement et sur leur territoire de vie quotidienne (compréhension des problématiques à l'échelle locale).

Comment s'entretient une telle démarche dans le temps ?

Un pilotage fort et lisible de la direction, une inscription au projet d'établissement, un élargissement des thématiques abordés sont des incontournables. Favoriser les croisements disciplinaires, maintenir le fil conducteur de la démarche en activité, ouvrir l'établissement sur son territoire, amener et proposer de travailler avec des partenaires (institutionnels, collectivités, entreprises, associations, etc...) sont des points à ne pas négliger.

Quels sont les bénéfices visibles aujourd'hui ?

Je ne sais pas si on peut parler de « bénéfices » dans une telle démarche !

Du point de vue financier, les économies réalisées sur l'achat de papier sont notables, consommation divisée par 2 en 4 ans. C'est positif car ça montre que de petits gestes ont des résultats concrets ! Plusieurs personnes, dans leurs sphères d'attribution de fonction, cherchent spontanément à apporter leur eau au moulin, leur contribution statutaire au projet d'éducation au développement durable (EDD).

Le bénéfice se situe également au niveau de la reconnaissance extérieure et de l'image que l'établissement a donnée : il devient clairement affiché dans cet engagement et peut être reconnu solide dans des partenariats ou projets plus transversaux (formation autour des énergies renouvelables par exemple).

On peut dire dans un 2^{ème} temps qu'on est dans l'esprit de la circulaire de 2007, une démarche qui s'inscrit dans la durée et que l'on se charge de diffuser, par la démonstration d'actions pratiques et surtout liées à la pédagogie de chacun.

Il y a une réelle dynamique de projet nouvelle, ainsi qu'une recherche de nouveaux terrains d'exploration et d'application pour la mise en œuvre de l'EDD.

Pour en savoir plus : [L'espace internet développement durable du lycée](#)



Le Projet Eco-Ecole

Précurseurs dans l'esprit des Agendas 21 scolaires dont nous avons parlé précédemment *La Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe*, en partenariat avec *Eco-Emballages* et le *Réseau Ecole et Nature*, et le soutien de la *Fondation Ensemble* a créé dès 1994 un programme intitulé Eco-Ecole.

Le principe est basé sur un partenariat entre acteurs et partenaires d'une école ou d'un établissement afin de réfléchir et agir ensemble sur 5 thèmes importants de l'environnement : l'alimentation, la biodiversité, l'eau, l'énergie et les déchets.

Eco-Ecole met à la disposition des professeurs des supports pédagogiques éprouvés qu'ils insèrent dans leurs programmes. Quant aux partenaires ils ont un bénéfice d'image en terme d'éducation à l'écocitoyenneté, de démarche environnementale, d'économie des ressources et de développement local.

Ses objectifs

- L'intégration de l'éducation à l'environnement dans les cours;
- La sensibilisation concrète des élèves aux enjeux environnementaux dans leur espace de vie qu'est leur établissement scolaire;
- Initier chez les élèves une prise de conscience de la corrélation directe entre comportements et effets sur l'environnement;
- Favoriser la mise en place de pratiques écologiques au sein des bâtiments scolaires par l'implication des élus locaux;
- Le retour d'expérience entre établissements inscrits dans cette démarche au niveau local, national mais aussi international;

Son déroulement

A l'instar de l'Agenda 21 scolaire, l'Eco-Ecole forme un comité de suivi, qui va chapeauter l'ensemble de la démarche. Il doit être composé d'enseignants, du directeur de l'établissement, d'élèves, de représentants d'associations locales, de parents d'élèves... Ceci étant non-limitatif, chacun des acteurs et partenaires de l'établissement scolaire pouvant intégrer ce comité de suivi.

En début d'année ce comité de suivi a la responsabilité de choisir le thème de l'année scolaire à venir. Suite à cela, un diagnostic est mené avec l'aide de questionnaires proposés dans le manuel d'accompagnement (téléchargeable sur le site www.eco-ecole.org).

Le diagnostic permet ensuite d'établir un plan d'actions (quoi faire et comment ?). Les élèves sont impliqués dans son élaboration mais aussi dans la mise en œuvre et dans l'évaluation. Cette phase de diagnostic est ainsi un excellent moyen de sensibilisation.

Sa finalité

L'ensemble des travaux effectués aboutit à un « Eco-Code » qui décrit les codes comportementaux individuels et collectifs à adopter dans une Eco-Ecole et en dehors. Chaque année une nouvelle rubrique y est insérée en fonction du thème abordé.

C'est un projet qui s'établit sur la durée. Afin de conserver le label Eco-Ecole, une vérification a lieu chaque année dans l'établissement. En 5 ans 5 thèmes principaux sont abordés, mais le programme peut se développer sur d'autres thématiques telles que : transport et mobilité, santé, commerce équitable, solidarité locale et internationale, consommation responsable... en fonction des besoins et des motivations de l'établissement.

Pour preuve de son efficacité, ce programme créé en 1994 est aujourd'hui implanté dans 45 pays et réunit près de 25 000 établissements.

Pour en savoir plus, cliquez sur le lien suivant :
[Site internet Eco-Ecole](http://www.eco-ecole.org)

Stavros Dimas, Commissaire européen à l'environnement, incite les professeurs du secondaire à aborder le changement climatique dans leur classe et souhaite encourager les élèves à signer l'engagement de réduire les émissions de CO₂.

Les outils proposés

Dans le but d'aider les professeurs dans cette démarche, différents outils ont été créés afin de susciter le débat avec les élèves du secondaire :

- **Un guide pour les étudiants**, guide très informatif, rempli de chiffres parlants qui permettent de prendre conscience de l'impact de nos modes de vie sur le climat et son réchauffement;
- **Une présentation Powerpoint**, élaborée par le météorologiste suédois Martin Hedberg, qui résume les défis du changement climatique de façon claire et concise;
- **Des idées de débats**, 4 fiches de travail permettant aux classes de débattre sur divers sujets liés au changement climatique de façon intéressante et interactive;
- **EPAEDIA**, encyclopédie environnementale, l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) a rédigé cette encyclopédie afin d'informer le public de l'actualité environnementale sur notre continent;
- **V Gaz Energy**, jeu d'ordinateur permettant de simuler le volume de gaz à effet de serre produit par nos modes de vie. Il contient également une bibliothèque virtuelle sur les différents thèmes du changement climatique;
- **Les jeunes Européens et l'environnement**, un site informatif axé sur l'eau, les déchets, l'air et la nature, thèmes sur lesquels l'UE a décidé d'accentuer ses efforts.
- **ManagEnergy**, est une base de donnée en ligne contenant des outils pédagogiques destinés aux enseignants ainsi qu'aux élèves de 7 à 11 ans et de 12 à 16 ans. C'est une initiative de la Direction Générale de l'Energie et des Transports de la Commission Européenne.

L'ensemble de ces outils est disponible gratuitement en téléchargeant ou envoyant un e-mail:

- <http://epaedia.eea.europa.eu/index.php>.

- Mail pour recevoir V GAZ : vgas@irc.it

- http://ec.europa.eu/environment/youth/index_fr.html ;

- ManagEnergy pour les enseignants: <http://www.managenergy.net/kidscorner/te2.html>

- Et pour les élèves: <http://www.managenergy.net/kidscorner/en/o11/o11.html>

Le kit Eco-Mobilité



L'ARENE Île-de-France, accompagnée des deux réseaux franciliens « *Partenaires pour l'éco-mobilité, de l'école à l'université* » et *Vivacités Île-de-France* a réalisé ce kit pédagogique dans le but d'encourager le développement de l'éducation à l'éco-mobilité.

Il apporte aux porteurs de projets un appui méthodologique et opérationnel, pour concevoir, organiser et animer des actions pédagogiques sur la mobilité durable auprès d'enfants de 5 à 11 ans aussi bien en classe qu'en dehors.

Ce kit est à destination de toute personne désireuse de **mettre en place des actions pédagogiques sur le thème de l'éco-mobilité** ou de **promouvoir, impulser et faciliter des projets pédagogiques sur la mobilité**, qu'il s'agisse d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, d'inspecteurs et conseillers pédagogiques de l'Education Nationale, de services de collectivités territoriales, d'associations de parents d'élèves, de fondations d'assurance, etc.

Il a pour but d'encourager l'usage de modes alternatifs et d'aider les enfants à devenir des citoyens éco-mobiles. Pour se faire, il est nécessaire de les sensibiliser et de les éduquer à l'éco-mobilité pour contribuer aux changements de comportement.

Le kit se présente sous la forme d'une boîte contenant :

- **un livret mode d'emploi** constituant une aide méthodologique pour mettre en place et animer un projet pédagogique sur l'éco-mobilité;
- **un guide des activités avec 20 activités clé en main** présentées sous forme de fiches d'activités. Ce guide comporte un tableau multi-entrées pour sélectionner facilement une activité et 20 fiches classées par objectif :

- ▶ Comprendre les enjeux de l'éco-mobilité ;
- ▶ Connaître les différents modes alternatifs ;
- ▶ Apprendre à circuler en ville ;
- ▶ Pratiquer un mode de transport alternatif ;
- ▶ Choisir son mode de transport ;
- ▶ Participer à la construction d'une ville éco-mobile.

Le kit comprend :

- une **boîte à outils** présentant les outils d'animation et d'évaluation relatifs aux fiches d'activités du guide des activités
- un **répertoire des partenaires** financiers, techniques et pédagogiques
- un **répertoire des outils pédagogiques** avec une sélection d'outils portant sur la mobilité et les transports
- un **petit lexique** présentant des définitions, par ordre alphabétique de mots et d'expressions employés dans le kit et au sujet de la mobilité et des transports.



7 thèmes sont abordés dans ce kit ludique, informatif et pédagogique :

- **l'environnement,**
- **le territoire,**
- **la circulation,**
- **la santé,**
- **la citoyenneté,**
- **les modes de transports,**
- **le trajet « domicile-école ».**

Vous y trouverez également un plateau de jeu, des cartes à jouer ainsi qu'une fresque historique et des posters informatifs.

Le kit est téléchargeable sur le site l'ARENE : www.arenaidf.org
 Contact : Hélène SANCHEZ (01 53 85 61 70) et Céline MEUNIER (01 53 85 61 68)

L'appartement Expo « Economie d'énergie et d'eau » de la ville de Besançon



Une initiative éco citoyenne

La ville de Besançon, s'étant aperçu d'une augmentation continue des consommations d'eau et d'énergie, ainsi que de production de déchets, a voulu sensibiliser les citoyens aux pratiques vertueuses en faveur de l'environnement.

En association avec l'Espace Info Energie du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Doubs et de l'ADEME, la ville de Besançon a créé un appartement témoin de 70m² qui permet de visualiser de façon ludique et très pédagogique l'impact de la consommation d'énergie et d'eau sur les factures.

Des citoyens impliqués

Cet appartement témoin, prêté par le bailleur social local, Grand Besançon Habitat (GBH), a été conçu sur un territoire à vocation sociale.

En effet 90% de ces logements sont des logements locatifs sociaux. Certaines familles résidant sur la commune paient plus de charges que de loyer du fait de gaspillages, et les impayés d'énergie ont augmenté de 23% en l'espace de 3 ans.

Ce projet expérimental a non seulement un but de sensibilisation à l'écocitoyenneté mais intègre clairement des objectifs sociaux au vu de l'augmentation de la précarité.

Et dans le but d'avoir un réel rôle participatif, la population locale du quartier Fontaine Ecu a été sollicitée pour faire vivre ce projet baptisé *Fontaine-Eco, et toi ?* Pour exemple, les fresques d'influence hip-hop qui tapissent les murs de l'appartement témoin ont été peintes par les jeunes du quartier avec l'aide d'un graphiste.

Les différents thèmes

Le visiteur de l'appartement témoin suit un parcours éducatif mettant en avant 3 thèmes principaux:

- La gestion de l'eau : apprendre aux visiteurs par des moyens simples à utiliser moins d'eau pour les mêmes tâches (réducteur de débit, chasse d'eau économe, préconisation de la douche courte...);
- La gestion de l'énergie : une enquête préalable a été menée afin de mieux connaître les messages à faire passer auprès de la population visée. L'accent a été mis sur la prise de conscience de la multiplication des points d'énergie (éclairage, cuisson, chauffage, ainsi que tout appareil électrique toujours en plus grand nombre);
- La gestion des déchets; sensibiliser au tri sélectif et en amont au choix de produits moins polluants par des emballages plus légers.

Avec un coût d'équipements de 8 600€ et un coût de personnel pour l'année 2007 de 29 000€, ce projet ludique et pédagogique a permis à des centaines de personnes d'économiser sur leurs factures et de réduire leur impact environnemental.

Afin de vérifier les résultats de ce projet, il est prévu une évaluation des changements de comportements des visiteurs ainsi que l'évolution des consommations d'énergie et d'eau d'un échantillon de personnes.

Pour en savoir plus : [le site de l'éco-appartement](#)



La semaine européenne de l'énergie du 9 au 13 Février 2009

Dans le cadre de la Campagne « Europe pour les énergies durables », la Direction Générale de l'Énergie et des Transports de la Commission Européenne organise la 3ème édition de la Semaine européenne de l'énergie. Elle se déroulera du lundi 9 au vendredi 13 Février 2009 à Bruxelles et dans plusieurs autres villes européennes.

De nombreux événements se dérouleront les semaines précédant et suivant cette semaine européenne de l'énergie. Il s'agira de conférences, d'ateliers, de séminaires... qui auront en commun d'aborder le sujet des énergies renouvelables, de la performance et de la maîtrise de l'énergie ainsi que de l'intérêt d'agréger les efforts de chacun vers une énergie plus durable.

« Besoins d'éducation et de formation dans une société zéro carbone »

La Commission Européenne a pris un certain nombre d'engagements en matière de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de l'énergie. Elle est également parvenue à la conclusion que ses objectifs ne pourront être atteints qu'avec un vaste programme d'éducation et de formation destiné aux secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Ainsi, toute la journée du 11 février 2009 et à l'occasion de la semaine de l'énergie, la Commission organise une conférence réunissant un certain nombre d'experts des secteurs de l'éducation et de l'énergie. Baptisée « Besoins d'éducation et de formation dans une société zéro carbone », elle réunira des acteurs de l'industrie, de l'éducation et quelques institutions. Ces derniers viendront alimenter le travail du Conseil Economique et Social Européen missionné sur cette question par le Commissaire Andris Pielbags.

La conférence se tiendra à Bruxelles le 11 février 2009 de 9h à 17h. Le programme détaillé et l'adresse sont accessibles en [cliquant ici](#).

Pour connaître l'ensemble des événements organisés : <http://www.eusew.eu>